

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le le 2 juillet, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

**SONT PRÉSENTS :**

---

|             |                   |
|-------------|-------------------|
| Maire       | Yves Dubé         |
| Conseillers | Louis Côté        |
|             | Steve Fontaine    |
|             | Richard Mailloux  |
|             | Renée Thiboutot   |
|             | Sébastien Bélisle |
|             | Réjean Fournier   |

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière; Monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme et du développement; Madame Véronique Bernier-Labonté, conseillère en ressources humaines et communication; ainsi que Madame Valérie Fournier, adjointe à la direction et assistante-greffière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2019-169*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2019**

*Résolution no 2019-170*

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2019 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que le procès-verbal soit adopté avec la correction suivante :

Au point 7.4, on devrait lire : « D'autoriser la vente d'une partie du lot 6 187 470, d'une superficie de 187,68 m<sup>2</sup>, à M. Sébastien Thériault pour un montant de 0,60 \$/pi<sup>2</sup>. » au lieu de 0,60 \$/m<sup>2</sup>;

**2.2 Adoption du procès-verbal de correction du 13 juin 2019**

*Résolution no 2019-171*

Le procès-verbal de correction du 13 juin 2019 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

### **3. CORRESPONDANCE**

#### **3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2019-172*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver les demandes suivantes :

- Que le Regroupement proches aidants Abitibi-Ouest utilise le parc Ernest Lalonde les 26 juin, 31 juillet et 28 août 2019 en les informant que le parc demeure un endroit public;
- Prêt du stationnement de l'aréna Nicol Auto le 22 août 2019 pour le regroupement Roulons électrique;
- Accès à la caserne de pompiers les 6 et 7 juillet pour le Défi Pompiers;
- Prêt de l'aréna Nicol Auto à la Fondation JAC pour une partie des Huskies le 8 septembre 2019.

### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

#### **4.1 Entente UMQ - Mutuelle de prévention en SST**

*Résolution no 2019-173*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre doit conclure, annuellement, avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après appelée la CNESST), une Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser l'UMQ à signer, en son nom, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux avec la CNESST. La Ville de La Sarre désigne l'UMQ, conformément à l'article 8 de l'Entente aux fins de transmettre à la CNESST et de recevoir de celle-ci toute correspondance concernant la Mutuelle de prévention. L'UMQ assure les communications requises aux fins de la présente entente, du contrat de regroupement et du contrat de service;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.

#### **4.2 Autorisation d'événement dans les rues - Défi Vélo Pompier**

*Résolution no 2019-174*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser la tenue de l'événement Défi Vélo Pompier, le prêt de la Caserne ainsi que de 2 camions les 6 et 7 juillet 2019.

## **5. TRÉSORERIE**

### **5.1 Liste des comptes à payer**

*Résolution no 2019-175*

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2019, au montant de 1 583 006,61 \$.

## **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Nomination d'une adjointe administrative aux ressources humaines**

*Résolution no 2019-176*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De nommer madame Hélène Villeneuve à titre d'adjointe administrative aux ressources humaines.

### **6.2 Nomination d'une chargée de projets - communications et projets, contrat d'une durée déterminée**

*Résolution no 2019-177*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

De nommer madame Karine Bisson au titre de chargée de projets – communications et projet, contrat d'une durée déterminée (juillet à décembre 2019).

### **6.3 Motion de félicitations - Retraite Denise Marcoux**

*Résolution no 2019-178*

ATTENDU le départ à la retraite de madame Denise Marcoux;

ATTENDU le travail consciencieux de celle-ci et son dévouement à l'égard de la Ville et des citoyens pendant plus de 41 ans;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

Que le conseil souligne le travail réalisé par madame Marcoux, lui offre ses remerciements et lui souhaite une heureuse retraite bien méritée.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande de dérogation mineure : 68, rue Saulnier**

*Résolution no 2019-179*

Le propriétaire du 68, Saulnier souhaite obtenir une dérogation mineure pour la raison suivante :

- Le nombre de bâtiments secondaires sur la propriété est de trois alors que le règlement de zonage permet un maximum de deux.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 68, rue Saulnier;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

## **7.2 Demande de dérogation mineure : 105, 12e Avenue Est**

*Résolution no 2019-180*

ATTENDU QUE le propriétaire du 105, 12<sup>e</sup> Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un garage attaché à la résidence principale qui ne respecterait pas la marge latérale du côté de la rue Lavoie. Le garage se trouverait à moins de 0,5 mètre de la ligne de lot alors que le règlement de zonage exige une distance d'au moins 6 mètres pour les lignes de lot adjacentes à une rue;

ATTENDU QU'ON retrouve déjà sur la propriété un garage attaché situé à moins de 0,5 mètre de ladite ligne;

ATTENDU QUE le nouveau garage serait environ à la même distance de la ligne que le garage voisin, situé juste derrière et qu'aucun préjudice ne sera causé à une propriété voisine;

ATTENDU QUE l'emprise publique dans ce secteur est d'environ 6 mètres;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

## **7.3 Demande de dérogation mineure : 190, 3e Avenue Est**

*Résolution no 2019-181*

ATTENDU QUE le propriétaire du 190, 3<sup>e</sup> Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour son bâtiment principal qui a une marge de recul avant de 5,48 mètres au lieu des 6,0 mètres minimum exigés par le règlement de zonage. De plus, la marge latérale du côté est de la résidence est de 1,16 mètre, alors que la distance minimum est fixée à 1,20 mètre;

ATTENDU QUE ces empiètements dans les marges de recul sont mineurs et ne causent aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QU'un refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

## **7.4 Demande de dérogation mineure : 41, Massé**

*Résolution no 2019-182*

ATTENDU QUE le propriétaire du 41, Massé souhaite obtenir une dérogation mineure pour ses bâtiments secondaires, annexés au bâtiment principal, qui sont situés à une distance à ciel ouvert inférieure à 0,6 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage. Cette distance varie actuellement entre 0,11 et 0,43 mètre. L'un de ces bâtiments comprend une fenêtre qui fait face à la ligne de lot. Ce mur devrait donc se trouver à une distance de 1,5 mètre. La piscine

est située à seulement 1,8 mètre du bâtiment principal alors que le règlement exige une distance de 2 mètres.

ATTENDU QUE la situation actuelle est en place depuis de nombreuses années;

ATTENDU QU'un refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

#### **7.5 Modification procès-verbal du 6 novembre 2018, résolution 2018-222 : Désignation du nom de la nouvelle rue pour maisons unimodulaires**

*Résolution no 2019-183*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De nommer la nouvelle rue pour maisons unimodulaires : rue Gabriel-Aubé.

#### **7.6 Retrait - Règlement amendant le règlement de zonage pour ajouter un usage autorisé dans la zone IA-9**

ATTENDU QUE, le 18 juin dernier, la Ville de La Sarre a reçu une pétition des citoyens demandant l'ouverture d'un registre pour s'opposer à la modification de zonage de la zone IA-9, où se trouvent actuellement les entreprises de recyclage AIM et Legault Métal;

ATTENDU QUE le conseil municipal a bien entendu les citoyens du secteur en désaccord avec ce changement de zonage;

IL EST RÉSOLU, de retirer ce projet de règlement.

Le maire Yves Dubé explique que le conseil municipal prend l'engagement de mettre en place les conditions gagnantes pour assurer une saine cohabitation entre les résidents et ces entreprises qui sont en droit d'exercer leurs activités et qui sont utiles dans une ville comme La Sarre, comme dans toute autre ville centrale d'ailleurs.

Il annonce que la Ville de La Sarre tiendra des consultations élargies dès les prochaines semaines afin de trouver un consensus dans ce dossier. Nous travaillerons à répertorier les meilleures pratiques, à définir un certain nombre de conditions gagnantes et à évaluer de nouveaux scénarios. Tous les citoyens, les organismes, les entrepreneurs et les différents acteurs du milieu seront appelés à nous faire part de leurs commentaires. AIM et Legault Métal seront aussi de la partie et seront mises à contribution pour proposer des solutions. Nous réitérons notre volonté à maintenir ces entreprises sur notre territoire.

#### **7.7 Rapport des permis de construction/rénovation**

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de juin 2019. Ceux-ci sont au nombre de 60 pour des travaux d'une valeur de 3 660 151,00 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 5 869,59 \$.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Rechargement granulaire rang 10 et 1 Ouest**

*Résolution no 2019-184*

ATTENDU la publication d'un appel d'offres pour le rechargement du rang 10 et 1 Ouest;

ATTENDU QUE deux soumissions conformes ont été reçues, soit :

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| Gabriel Aubé :          | 78 202,26 \$ tx incl. |
| Proulx & Genesse inc. : | 70 007,71 \$ tx incl. |

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'octroyer le mandat au soumissionnaire le plus bas, soit Proulx & Genesse inc., pour un montant de 70 007,71 \$ taxes incluses;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

### **8.2 Fourniture d'une benne 4 saisons neuve pour le services des travaux publics**

*Résolution no 2019-185*

ATTENDU la publication d'un appel d'offres pour la fourniture d'une benne 4 saisons neuve;

ATTENDU QUE deux soumissions conformes ont été reçues, soit :

|                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| TENCO                 | 60 856,31 \$ tx incl. |
| MACHINERIES ST-JOVITE | 59 389,55 \$ tx incl. |

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'octroyer le mandat au soumissionnaire le plus bas, soit Machineries St-Jovite, pour un montant de 59 389,55 \$ taxes incluses;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

### **8.3 Augmentation du montant autorisé pour l'acquisition d'une benne 4 saisons**

*Résolution no 2019-186*

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'acquisition d'une benne 4 saisons pour le service des travaux publics, à être financée à même le fonds de roulement, pour un montant maximum de 50 329,20 \$;

ATTENDU les soumissions reçues pour cette acquisition;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'augmenter de 4 670,80 \$ le montant autorisé pour l'acquisition d'une benne 4 saisons, pour un montant maximum total de 55 000 \$.

## **9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 Bilan des festivités de la fête nationale**

La directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, présente un bilan des festivités de la Fête nationale à La Sarre. Le spectacle Offenbach à l'aréna Nicol Auto a accueilli 1 339 spectateurs

payants.

## **9.2 Motion de félicitations - Huskies et Samuel Naud pour Coupe Memorial**

*Résolution no 2019-187*

ATTENDU QUE le club de hockey les Huskies de Rouyn-Noranda s'est distingué de façon exceptionnelle en devenant champions des séries 2019 de la Coupe du Président et de la coupe Mémorial 2019;

ATTENDU QUE le hockeyeur lasarrois Samuel Naud s'est illustré lors de ces séries;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE la Ville de La Sarre adresse une motion de félicitations à toute l'organisation du club de hockey Les Huskies ainsi qu'à monsieur Samuel Naud pour leur performance qui fait rayonner la région de l'Abitibi-Témiscamingue à l'échelle nationale.

## **10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**

### **10.1 Engagement à financer le projet d'acquisition de livres**

*Résolution no 2019-188*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a signé récemment une convention avec le ministère de la Culture et des Communications concernant une subvention octroyée dans le cadre du projet pour une bibliothèque de promiscuité;

ATTENDU QUE dans ladite convention, il est stipulé à l'article 2 B, que la Ville doit transmettre à la ministre, une résolution confirmant son engagement, à titre de CLIENT-PARTENAIRE, à financer la totalité du projet y compris la part correspondant à la subvention de la MINISTRE spécifiée à l'article 3 de cette même convention;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre s'engage à financer un montant maximal de 32 300 \$ et que le Ministère versera la somme selon les modalités spécifiées à l'article 4 de ladite convention;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

### **10.2 Changement de vision et de mission du centre d'art**

ATTENDU QUE, suite à l'annonce d'une coupure de subvention du CALQ, la mission du Centre d'art devait être clarifiée, le mandat étant trop large selon le subventionnaire;

ATTENDU QUE, après plusieurs mois de travail avec différents partenaires, le Centre d'art se positionnera dans les métiers d'arts, voulant ainsi devenir un hub créatif pour soutenir nos artistes en métiers d'art;

ATTENDU QUE ce changement de vocation entraînera, entre autres, la fin du Salon Création qui fêtait en 2018 ses 40 ans, et une exposition boutique se tiendra en partenariat avec le Centre des métiers d'art du Québec (CMAQ);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'appuyer le Centre d'art dans son changement de mission.

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Réal Vézina demande quand les fossés seront refaits dans les Rangs 10-1 Ouest et on l'informe que le tout devrait être terminé l'an prochain. Quant à un ponceau qui aurait été brisé, Richard Michaud, directeur des travaux publics, l'appellera pour faire un suivi.

Monsieur Vézina trouve que les gens vont trop vite dans le rang, on lui suggère d'appeler la Sûreté du Québec et monsieur le maire fera le suivi avec celle-ci.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande diverses informations sur la liste des déboursés, puis s'informe du processus de sélection des œuvres dans le cadre de la Politique d'acquisition des œuvres d'art. La sélection sera effectuée par la directrice de la Culture, du patrimoine et du tourisme et la responsable du centre d'art, qui feront ensuite des recommandations au conseil.

Monsieur Fournier indique aussi que les procès-verbaux ne sont pas tous sur le site internet. Cette omission sera corrigée rapidement.

Madame Odette Pouliot demande pourquoi on ne lui a pas remis un reçu lors du paiement de ses taxes. La directrice générale promet de s'informer et la rappellera pour un suivi.

Yves Dubé  
Maire

Isabelle D'Amours  
Directrice générale et greffière